

Lignes directrices recommandées pour la couverture médiatique de la maladie mentale

**Ministère
de la Santé
et du Mieux-être**

Chaque année, un Canadien sur cinq est aux prises avec la maladie mentale. Présenter une couverture médiatique qui éduque et informe les gens contribuera à s'assurer que ces personnes sont traitées avec respect et aidera à réduire la stigmatisation qui entoure la maladie mentale.

La présente ressource à l'intention des journalistes et rédacteurs a été mise au point à partir des publications suivantes : En-tête, *Reportage et Santé Mentale* du Forum du journalisme canadien sur la violence et le traumatisme (2014); *Preventing Suicide: A Resource for Media Professionals* du Département de la santé mentale et des toxicomanies de l'Organisation mondiale de la Santé (2008); et, *Lignes directrices de couverture médiatique du suicide* de l'Association des psychiatres du Canada (2009).

Meilleure pratique en matière de couverture médiatique de la maladie mentale

- Faire attention pour ne pas renforcer les stéréotypes, en utilisant par exemple des titres comme « Un homme psychotique tue sa femme ».
- Éviter de sous-entendre que toutes les personnes atteintes de maladie mentale sont violentes; la plupart d'entre elles ne le sont jamais. Mettre en contexte les cas particuliers et tenir compte des liens avec de plus vastes problèmes sociaux.
- Éviter d'utiliser des étiquettes, en parlant par exemple de « schizophrènes » pour faire référence aux personnes atteintes de schizophrénie.
- Être prudent et précis lorsqu'il s'agit de diagnostics.
- Inclure les points de vue des personnes affectées et la perspective des professionnels.
- Éviter d'utiliser des termes qui favorisent la stigmatisation, comme fou, dément et malade mental au moment de décrire des situations et des personnes.

Couverture médiatique du suicide

- Respecter la vie privée et le deuil des membres de la famille et des amis.
- Éviter les descriptions détaillées, la répétition d'information de nature délicate et la présentation en manchette de l'histoire.
- Inclure de l'information sur les endroits où obtenir de l'aide — Appeler la ligne téléphonique d'aide en cas de crise offerte dans l'ensemble de la province, 24 heures sur 24, sept jours sur sept.
- Éviter de tirer des conclusions hâtives; les raisons pour lesquelles une personne se suicide sont généralement complexes.
- Utiliser un langage direct — dire que la personne « s'est suicidée », « s'est enlevé la vie » ou « s'est tuée » — ne pas dire qu'elle « a commis un suicide ».
- Éviter les détails sur la méthode utilisée et l'endroit.

Description d'une personne déclarée non criminellement responsable

- Indiquer clairement que la personne n'est pas une criminelle.
- Mettre l'accent du reportage sur la réadaptation.
- Être prudent dans la façon de rapporter ce qui est dit au sujet de la personne à l'extérieur de la salle d'audience — « La personne avait un comportement irrationnel... ».

Interview des personnes atteintes d'une maladie mentale

- Parler aux personnes atteintes d'une maladie mentale et inclure ce qu'elles disent dans le reportage. Il faut aussi être conscient des différences et sensibilités culturelles.
- Faire preuve d'empathie et poser des questions ouvertes. Faire attention de ne pas mettre trop de pression pour ne pas faire revivre le traumatisme à la personne, en lui demandant, par exemple, de se remémorer la situation.
- S'assurer que la personne comprend les répercussions de l'interview et qu'elle y donne son consentement éclairé.
- Éviter d'interviewer des personnes dont la maladie est aiguë, comme la psychose.
- Être prudent dans l'utilisation de vidéos et de photos pour le reportage.

Ressources pour la maladie mentale

Si vous vivez une situation de crise liée à la maladie mentale ou si une personne de votre connaissance vit une telle situation...

- Appelez la ligne téléphonique d'aide en cas de crise offerte dans l'ensemble de la province, 24 heures sur 24, sept jours sur sept au 1-888-429-8167 ou au 902-429-8167, si vous êtes à Halifax. Ces numéros vous permettent de communiquer avec l'équipe mobile d'intervention en cas de crise liée à la santé mentale. Celle-ci s'occupe de l'évaluation, de l'intervention et de la gestion à court terme de la situation de crise pour les enfants, les jeunes et les adultes. Le soutien offert est confidentiel, sans jugement et respectueux.
- Rendez-vous à l'urgence de l'hôpital le plus près.
- Composez le 911.

Pour des services immédiats en santé mentale durant les heures de bureau

- Communiquez avec votre clinique communautaire locale de santé mentale.
- Appelez la ligne téléphonique d'aide en cas de crise offerte partout en Nouvelle-Écosse durant les heures de bureau, après les heures normales de travail ou les week-ends et les jours fériés (numéros de téléphone ci-dessous).
- Communiquez avec votre médecin.

Pour de l'information sur les services de santé mentale

- Composez le 811 ou rendez-vous à 811.novascotia.ca/fr
- Composez le 211 ou rendez-vous à www.ns.211.ca.
- Appelez l'organisme communautaire Youth Project (pour les questions liées aux LGBTI) au 902 429 5429 ou rendez-vous à www.youthproject.ns.ca.
- Appelez Jeunesse, J'écoute au 1-800-668-6868 ou rendez-vous à <http://org.jeunessejecoute.ca/> ou à <http://teenmentalhealth.org>.
- Appelez le Réseau d'aide pour la dépendance au jeu – *La Règle de 5* au 1-888-347-8888 ou rendez-vous à <https://gamblingsupportnetwork.ca-fr/>.
- Consultez le site Web du ministère de la Santé et du Mieux-être de la Nouvelle-Écosse à www.novascotia.ca/mentalhealth.
- Consultez le site Web sur la santé mentale de la Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse à <http://www.cdha.nshealth.ca/mental-health-and-addictions>.
- Consultez le site Web du IWK Health Science Centre à <http://www.iwk.nshealth.ca/mental-health>.
- Pour de l'aide sur l'auto-évaluation, rendez-vous dans le site Web *Our Healthy Minds* à <http://ourhealthyminds.com/HelpSupport/SelfAssessments.aspx>.
- Appelez la Healthy Minds Cooperative au 902-404-3504 ou rendez-vous à www.healthyminds.ca.
- Appelez l'Association canadienne pour la santé mentale au 1-877-466-6606 ou rendez-vous à www.novascotia.cmha.ca.
- Appelez la Mental Health Foundation of Nova Scotia au 902-464-6000 ou rendez-vous à <http://www.mentalhealthns.ca/about-mental-illness/>.
- Appelez la Schizophrenia Society of Nova Scotia au 1-800-465-2601 ou rendez-vous à www.ssns.ca.

Pour toute question sur la prestation des services de santé mentale en Nouvelle-Écosse, les médias peuvent communiquer avec le bureau des communications des organismes suivants :

Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse, Médias 1-844-483-3344

Ministère de la Santé et du Mieux-être, Médias 902-424-5886

IWK, Médias 902-470-6740